

Conseil municipal du vendredi 10 avril 2021

Présents :

Paul Painco - Jacques Labadie - Jean-François Jammes – Christian Balayé- Max Laguzou - Patricia Devienne – Bastien Plauzolles - Pierre Brousseau - Véronique Rigaud

Absents : Mr Mathieu Plauzolles - Mme Cynthia Balayé

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

Pouvoirs : Mr Mathieu Plauzolles donne POUVOIR à Mr Bastien Plauzolles ; Mme Balayé Cynthia donne pouvoir à Mr Balayé Christian

Après que Monsieur le Maire ait fait lecture du résumé du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 22 janvier 2021, il a ouvert la séance du jour.

Ordre du jour

- Délibération : Fixant les frais de déplacement et de repas pour les agents communaux
- Délibération : Vote des taux des taxes locales
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Questions diverses
- Agenda

Délibération : Fixant les frais de déplacement et de repas pour les agents communaux

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (*JO* du 7 janvier 2007),

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Monsieur le maire indique que le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles qui peuvent être amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leurs formations, leurs relations avec la bibliothèque départementale de l'Aude et les achats en librairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour les agents communaux ainsi que pour le personnel bénévole de la bibliothèque. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

2. que leur remboursement est fonction de la puissance du véhicule personnel utilisé (Arrêté du 26 Août 2008, paru au JO du 30 Août 2008)

5 CV et moins => 0.25€/Km

6 ou 7 CV => 0.32€/Km

8 CV et plus => 0.35€/Km

3. que les frais liés aux repas sont remboursés selon le tarif de 15,25€/repas (selon l'arrêté du 03/2006). Ce remboursement est réduit de 50% si l'intéressé a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.

4. d'inscrire les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux et bénévoles.

Délibération : Vote des taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 66 531 €,

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour l'année 2020, n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, qui acte la suppression pour les collectivités de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales ,

Pour 2020, le taux de référence pour la Taxe Foncière «bâti» (TFB) , était égal à la somme du taux communal (28.29%) et du taux départemental (30.69%) soit un taux de 58.98%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition communaux 2021 comme suit:

- 58,98% pour le foncier bâti

- 67,81% pour le foncier non bâti

Concrètement, les taux globaux de référence respectifs pour les taxes foncières restent inchangés et n'induiront pas d'augmentation financière pour les habitants de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération auprès de l'administration fiscale.

Travaux

Travaux réalisés

Le placard pour le stockage des produits et matériels de nettoyage servant à l'entretien du foyer municipal, au niveau de l'escalier du foyer est terminé.

L'isolation des combles de la Mairie a été réalisée le vendredi 09 avril 2021 par l'équipe communale. Un article sera déposé sur le site de la commune. Monsieur le Maire remercie les participants.

Travaux en cours

Entretien des bouches d'incendie (fonctionnement et peinture).

Travaux à venir

Le jeudi 08 avril 2021, Monsieur le Maire a signé le devis de la société Christian GAYDA pour un montant de 5040.00€ correspondant au changement des deux portes d'entrée de la Mairie.

Mise en place d'un point d'eau extérieur au foyer municipal et autres petits travaux pour un montant de 150€.

Nettoyage de la façade de la Mairie.

Changement de la signalétique de la Mairie.

Finir les travaux du hangar municipal.

Changement de trois ampoules de l'éclairage public du hameau des BEZIATS pour un montant de 456 €. Travaux prévus être réalisés le mercredi 14 avril 2021.

Monsieur le Maire a signé le devis présenté par la société VEOLIA pour le renouvellement d'un poteau incendie (PI) DN 100, situé sur la place SAINT MARTIN.

Voirie

Voirie - Travaux réalisés

Entretien de la voirie communale, travaux de tonte et de débroussaillage.

Voirie - Travaux en cours

Entretien de la voirie communale.

Voirie - Travaux à venir

Confection d'allées bétonnées dans le cimetière.

Travaux d'élagage sur divers chemins communaux travaux prévus courant semaine 15.

Goudronnage partiel Impasse des Pyrénées a effectuer par l'employé municipal.

Achats

Achats effectués

Achats à réaliser

Rideaux pour l'isoloir ainsi que pour la salle des fêtes (commande passée) pour 434,50€

Divers

Le mardi 23 mars la société Robert a changé le lampadaire de la rue du Donjon.

Ce même jour à 18H00, s'est tenu la première séance du conseil communautaire de la communauté de communes «Piège-Lauragais-Malepère» à VILLEPINTE. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu.

Le Vendredi 26 mars à 11H00, Monsieur Didier BARBIÉ, conseiller aux décideurs, est venu en Mairie pour présenter le document de valorisation financière et fiscale 2020.

Le samedi 28 mars 2021 a paru dans la presse un article relatant la réunion d'information concernant la mise en place du Très Haut Débit radio sur la commune. Article mis en ligne sur le site de la commune.

Le lundi 29 mars 2021 à 14H30, Monsieur le Maire avait rendez-vous aux «BEZIATS» avec les époux Fabre et Mme Yvette GROPPI pour analyser un problème de passage. Monsieur le Maire s'engage à apporter une solution équitable pour les parties concernées. Le vendredi 02 avril 2021, Mr le Maire leur a fait parvenir le compte rendu de sa visite.

Le jeudi 01 avril 2021 il a été procédé à l'enlèvement des déchets verts du site de la BADE et à une partie de ceux déposés dans la zone du hangar.

Ce même jour, Monsieur le Maire a signé un contrat autorisant le recrutement d'un agent contractuel de remplacement en faveur de Madame Barbara MARZEC, pour la période du 12 avril 2021 au 1^{er} octobre 2021 inclus.

Le jeudi 08 avril a été livré l'ordinateur pour la gestion de la bibliothèque. La responsable Patricia a fait part à l'assemblée de son utilité.

Tour de table – Questions diverses

Agenda

Lundi 12 avril, arrivée de la remplaçante de la secrétaire de Mairie.

Mardi 13 avril à 08H00, réunion à Mazerolles sur la création d'une aire de lavage intercommunale.

Le 13 et le 20 juin 2022 devraient se tenir les scrutins pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux initialement prévus les 13 et 21 mars 2021.